

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Copie certifiée conforme		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	7 848 666	FB	1 230	FC	7 849 896	
	Production vendue { biens * services *	FD	(129 456)	FE		FF	(129 456)	
		FG	765 749	FH	643	FI	766 393	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 484 959	FK	1 873	FL	8 486 833	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	493 255	
	Autres produits (1) (11)					FQ	368	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 981 457
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	7 332 730	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(1 085 040)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	23 601	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	3 486	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	828 312	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	34 499	
	Salaires et traitements*					FY	838 085	
	Charges sociales (10)					FZ	272 729	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) – dotations aux provisions*					GA	41 042
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	473 148
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	9 431	
	Autres charges (12)					GE	3	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 772 030	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	209 426	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	22 155
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	22 155
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(22 155)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	187 271	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SASU BASSET</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	48 107	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 981 462	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 842 297	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	139 164	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	43 327
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	39 540	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			4	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe légale

Copie
certifiée
conforme

DocuSigned by:

Jean-Marc Motlu

4CFEB3065BFF481...

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU BASSET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 8 424 729 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 139 165 euros.

L'exercice a une durée de 5 mois, recouvrant la période du 01/08/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 à 3 ans
- * Aménagements des terrains : 10 à 20 ans linéaire
- * Constructions : 10 à 40 ans linéaire
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans linéaire
- * Installations techniques : 3 à 10 ans linéaire ou dégressif
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans linéaire ou dégressif
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans linéaire
- * Matériel de transport : 3 à 8 ans linéaire
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans linéaire ou dégressif

Règles et méthodes comptables

- * Matériel informatique : 3 à 10 ans linéaire ou dégressif
- * Mobilier : 8 à 10 ans linéaire

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,2 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 5 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TDG05)

 **Faits caractéristiques****Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre**

L'exercice N a une durée de 5 mois recouvrant la période du 01/08/2023 au 31/12/2023.

L'exercice N-1 avait une durée de 7 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/07/2023.

Autres éléments significatifs

La société AGRO RHIN a pris le contrôle de la SASU BASSET le 31/07/2023, qui devient donc une filiale du groupe AGRO RHIN.

Une correction d'erreur a été réalisée sur le montant de la provision IFC inscrite au bilan d'ouverture.

La provision IFC s'élevait à 234 897€ au 31/07/2023.

La provision a été réévalué au 01/08/2023 à 82 744€ en tenant compte du taux de rotation des effectifs et en actualisant l'engagement.

L'impact de la correction d'erreur, soit 152 153€, a été imputé au compte "report à nouveau".

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU BASSET		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		5		
Adresse de l'entreprise		4 RUE DES HERBUES 10110 POLISOT		Durée de l'exercice précédent*		7		
Numéro SIRET*		4 1 9 8 3 0 7 3 2 0 0 0 2 2		Néant		<input type="checkbox"/>		
Copie certifiée conforme						Exercice N clos le, 31/12/2023		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé		(I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	DocuSigned by: Jean-Marc Motin 4CFEB3065BFF481...	AB	AC			
		Frais de développement *		CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG	38 212	14 927	23 284
		Fonds commercial (1)		AH	AI	1		1
		Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	124 918	AO	124 918	
		Constructions		AP	26 536	AQ	20 477	6 059
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	507 165	AS	441 892	65 272
		Autres immobilisations corporelles		AT	998 102	AU	713 788	284 313
		Immobilisations en cours		AV		AW		
		Avances et acomptes		AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT		
		Autres participations		CU	107 925	CV		107 925
		Créances rattachées à des participations		BB		BC		
		Autres titres immobilisés		BD		BE		
Prêts			BF		BG			
Autres immobilisations financières*			BH	1 489	BI		1 489	
TOTAL (II)			BJ	1 804 350	BK	1 316 004	488 346	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	6 643	BM		6 643	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	5 463 398	BU	473 148	4 990 249	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	162 620	BW		162 620	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 499 115	BY	18 027	2 481 087	
		Autres créances (3)	BZ	270 132	CA		270 132	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	3 547	CG		3 547		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	22 102	CI		22 102		
	TOTAL (III)	CJ	8 427 559	CK	491 176	7 936 382		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	10 231 909	1A	1 807 180	8 424 729		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU BASSET		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :		DA	600 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	60 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	981 371	
	Report à nouveau		DH	152 153	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	139 164	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
			TOTAL (I)	DL	1 932 689
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
			TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	8 500	
	Provisions pour charges		DQ	83 674	
			TOTAL (III)	DR	92 174
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 012 364	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	171 437	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	3 452 235	
	Dettes fiscales et sociales		DY	586 885	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	1 176 941	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		TOTAL (IV)	EC	6 399 865	
Ecart de conversion passif*		(V)	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 424 729	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	5 933 525
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	545 841	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BASSET

Société par actions simplifiée
au capital de 600 000 euros
Siège social : ZI de Bellevue 4 rue des Herbus, 10110 POLISOT
419 830 732 RCS TROYES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 20 juin 2024

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 139 164 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 139 164 euros

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur : 152 153 euros

Pour former un bénéfice distribuable de : 291 317 euros

**A titre de dividende global à l'Associée Unique : 70 000 euros
Soit 88,16 euros par action**

Le solde : 221 317 euros

Affecté en totalité au compte "report à nouveau"
qui s'élève ainsi à 221 317 euros

BASSET

Vereinfachte Aktiengesellschaft
mit einem Kapital von 600.000 Euro
Sitz der Gesellschaft: ZI de Bellevue 4 rue des Herbus, 10110
POLISOT
419 830 732 RCS TROYES

**BESCHLÜSSE DER ALLEINGESELLSCHAFTERIN VOM
20. Juni 2024**

**BESCHLUSS ÜBER DIE VERWENDUNG DES
ERGEBNISSES
des am 31. Dezember 2023 beendeten Geschäftsjahres**

ZWEITER BESCHLUSS

Die Alleingesellschafterin beschließt, den Gewinn des am 31. Dezember 2023 beendeten Geschäftsjahres in Höhe von 139.164 Euro wie folgt zu verwenden:

Gewinn des Geschäftsjahres: 139.164 Euro.

Zuzüglich des vorherigen Gewinnvortrags: 152 153 Euro.

Zur Bildung eines ausschüttungsfähigen Gewinns von : 291 317 Euro.

**Als Gesamtdividende an die Alleingesellschafterin: 70.000 Euro.
Das sind 88,16 Euro pro Aktie.**

Der Restbetrag: 221 317 Euro

Wird vollständig dem Konto „Vortrag auf neue Rechnung“
zugewiesen.

dass sich somit auf 221 317 Euro beläuft.

^{DS}
JB

^{DS}
BS

^{DS}
M

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 17 juin 2024 et au plus tard le 30 septembre 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 70 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme

La présidente

La société AGRO RHIN S.A.S.

Représentée par Monsieur Jean-Marc MOTHU

DocuSigned by:
Jean-Marc Mothu
4CFEB3065BFF481...

Les directeurs généraux

Monsieur Sylvain BOUBERT

DocuSigned by:
BOUBERT Sylvain
DEF576D327A84D0...

Monsieur Jean-Marc MOTHU

DocuSigned by:
Jean-Marc Mothu
4CFEB3065BFF481...

Monsieur Jean-Michel BASSET

DocuSigned by:
Jean-Michel BASSET
2A23C83B217E48D...

Die Dividende wird ab dem 17. Juni 2024 und spätestens am 30. September 2024 am eingetragenen Sitz ausgezahlt.

Es wird darauf hingewiesen, dass sich der Betrag der für das am 31. Dezember 2023 abgeschlossene Geschäftsjahr ausgeschütteten Erträge, die nicht für den in Artikel 158, 3-2° der Allgemeinen Steuerordnung vorgesehenen 40%igen Abschlag in Frage kommen, auf 70.000 Euro beläuft, was der Gesamtheit der zur Ausschüttung gebrachten Dividenden entspricht.

In Übereinstimmung mit dem Gesetz stellt der Alleingesellschafterin fest, dass für die drei vorangegangenen Geschäftsjahre keine Dividenden ausgeschüttet wurden.

Beglaubigt

Die Vorsitzende

Die Gesellschaft AGRO RHIN S.A.S.

Vertreten durch Herrn Jean-Marc MOTHU

DocuSigned by:
Jean-Marc Mothu
4CFEB3065BFF481...

Die Generaldirektoren

Herr Sylvain BOUBERT

DocuSigned by:
BOUBERT Sylvain
DEF576D327A84D0...

Herr Jean-Marc MOTHU

DocuSigned by:
Jean-Marc Mothu
4CFEB3065BFF481...

Herr Jean-Michel BASSET

DocuSigned by:
Jean-Michel BASSET
2A23C83B217E48D...

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 2C37269AC8224B9CB9C05157D17B71B7

État: Complétée

Objet: Complétez l'enveloppe avec DocuSign : BASSET - approbation des comptes ex 31.12.2023

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 30

Signatures: 29

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 5

Paraphe: 44

Christophe BIETH

Signature dirigée: Activé

32 rue du 22 Novembre

Horodatage de l'enveloppe: Activé

STRASBOURG, 67000

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

cbieth@fidac.com.fr

Adresse IP: 155.190.38.7

Suivi du dossier

État: Original

Titulaire: Christophe BIETH

Emplacement: DocuSign

20/06/2024 10:59:45

cbieth@fidac.com.fr

Événements de signataire**Signature****Horodatage**

BOUBERT Sylvain

DocuSigned by:

 BOUBERT Sylvain
 DEF576D327A84D0...

Envoyée: 20/06/2024 11:03:41

raf@bassetjm.com

Consultée: 20/06/2024 11:52:11

Responsable Administratif et Financier

Signée: 20/06/2024 11:53:07

BASSET SARL

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 192.214.205.37

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 31/07/2023 15:00:52

ID: d5215504-8949-4c75-89b7-94762179ab19

Jean-Marc Mothu

DocuSigned by:

 Jean-Marc Mothu
 4CFEB3065BFF481...

Envoyée: 20/06/2024 11:03:40

jean-marc.mothu@agro-rhin.fr

Consultée: 20/06/2024 11:21:04

Directeur Général

Signée: 20/06/2024 11:21:41

AGRO RHIN SAS

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 212.234.225.37

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 09/11/2022 14:13:05

ID: 48874615-e487-4864-a4df-c6cc08d9ddec

Jean-Michel BASSET

DocuSigned by:

 Jean-Michel Basset
 2A23C83B217E48D...

Envoyée: 20/06/2024 11:03:42

direction@bassetjm.com

Consultée: 20/06/2024 12:21:57

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signée: 20/06/2024 12:26:56

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 192.214.205.37

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 20/06/2024 12:21:57

ID: 8cfd9389-0320-40f1-a47c-066f1ff622bf

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage**

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire État**Horodatage**

Événements de livraison certifiée	État	Horodatage
Événements de copie carbone	État	Horodatage
Événements de témoins	Signature	Horodatage
Événements notariaux	Signature	Horodatage
Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	20/06/2024 11:03:42
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	20/06/2024 12:21:57
Signature complétée	Sécurité vérifiée	20/06/2024 12:26:56
Complétée	Sécurité vérifiée	20/06/2024 12:26:56
Événements de paiement	État	Horodatages
Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques		

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, FIDAC (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact FIDAC:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To advise FIDAC of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at fidac@fidac.com and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from FIDAC

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to fidac@fidac.com and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number.

To withdraw your consent with FIDAC

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

- i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;

ii. send us an email to and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. . .

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’ before clicking ‘CONTINUE’ within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’, you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify FIDAC as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by FIDAC during the course of your relationship with FIDAC.

BASSET

Société par Actions Simplifiée

4, rue des Herbues
ZI de Bellevue

10110 POLISOT

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 5 mois clos le 31 décembre 2023

SADEC AKELYS

*Société de commissariat aux comptes
Inscrite auprès de la Cour d'Appel de Paris*

6, rue du Général Sarrail
10000 TROYES

IN EXTENSO STRASBOURG-NORD

*Société de commissariat aux comptes
Inscrite auprès de la Cour d'Appel de Colmar*

4 rue de Copenhague
67300 SCHILTIGHEIM

BASSET

Société par Actions Simplifiée

4, rue des Herbues
ZI de Bellevue

10110 POLISOT

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice de 5 mois clos le 31 décembre 2023

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BASSET SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er août 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels afférent à l'impact d'une correction d'erreur lors de l'évaluation de l'engagement de départ à la retraite des salariés de la société, comptabilisé pour la première fois au cours de l'exercice précédent.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Stocks**

La note « Stocks » de l'annexe mentionne les règles d'évaluation et de dépréciation de ce poste.

Nous nous sommes assurés sur ce point du caractère approprié des méthodes utilisées, de la correcte évaluation et comptabilisation des stocks bruts et des provisions de l'exercice ainsi que de la pertinence des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

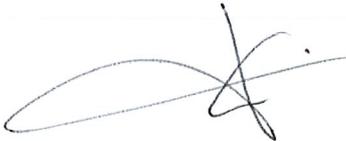


En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TROYES et à SCHILTIGHEIM, le 5 juin 2024

Les commissaires aux comptes.

SADEC AKELYS	IN EXTENSO STRASBOURG-NORD
	
Laurent WEISS	Gérard STRASSER

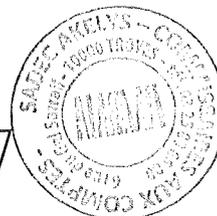
Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/07/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé	38 212	14 927	23 285	23 700
Fonds commercial	1		1	1
Autres immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	124 918	124 918		
Constructions	26 536	20 477	6 059	6 717
Installations techniques, matériel et out	507 165	441 893	65 273	59 051
Autres immobilisations corporelles	998 103	713 789	284 314	296 480
Immobilisations en cours / Avances et				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées	107 926		107 926	107 926
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 490		1 490	1 490
ACTIF IMMOBILISE	1 804 351	1 316 004	488 346	495 363
<i>Stocks</i>				
Matières premières et autres approvisi	6 643		6 643	10 130
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	5 463 399	473 149	4 990 250	3 924 644
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	2 499 115	18 028	2 481 088	2 796 607
Fournisseurs débiteurs	99 355		99 355	86 414
Personnel	11 081		11 081	1 982
Etat, Impôts sur les bénéfices	11 125		11 125	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	103 644		103 644	18 189
Autres créances	44 926		44 926	50 048
<i>Divers</i>				
Avances et acomptes versés sur comm	162 620		162 620	57 029
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 547		3 547	530 428
Charges constatées d'avance	22 103		22 103	64 244
ACTIF CIRCULANT	8 427 559	491 177	7 936 383	7 539 715
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	10 231 910	1 807 181	8 424 729	8 035 078



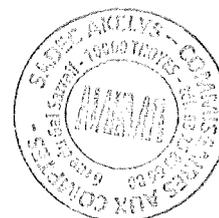
Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/07/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	600 000	600 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	60 000	60 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	981 371	1 700 950
Report à nouveau	152 153	-199 477
RESULTAT DE L'EXERCICE	139 165	656 840
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 932 689	2 818 313
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	8 500	
Provisions pour charges	83 675	234 897
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	92 175	234 897
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	466 523	514 611
Découverts et concours bancaires	545 841	720 022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 012 364	1 234 632
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	171 438	162 029
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 452 236	2 609 405
Personnel	162 605	141 810
Organismes sociaux	170 475	112 833
Etat, Impôts sur les bénéficiaires		231 730
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	231 079	369 908
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	22 727	3 763
Dettes fiscales et sociales	586 886	860 045
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 176 942	115 758
Produits constatés d'avance		
DETTES	6 399 865	4 981 869
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	8 424 729	8 035 078



Compte de résultat

	du 01/08/23 au 31/12/23 5 mois	%	du 01/01/23 au 31/07/23 7 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS	8 981 457	105,83	12 228 534	102,75	-3 247 077	-26,55
Ventes de marchandises	7 849 897	92,50	10 872 313	91,35	-3 022 416	-27,80
Production vendue	636 937	7,50	1 029 057	8,65	-392 121	-38,10
Production stockée						
Subventions d'exploitation	1 000	0,01	4 591	0,04	-3 591	-78,22
Autres produits	493 624	5,82	322 573	2,71	171 051	53,03
CONSOMMATION M/SES & MAT	7 103 090	83,70	9 608 441	80,73	-2 505 351	-26,07
Achats de marchandises	7 332 731	86,40	8 555 143	71,88	-1 222 413	-14,29
Variation de stock (m/ses)	-1 085 040	-12,78	-10 906	-0,09	-1 074 134	NS
Achats de m.p & aut.approv.	23 601	0,28	39 288	0,33	-15 687	-39,93
Variation de stock (m.p.)	3 487	0,04	-2 182	-0,02	5 668	-259,83
Autres achats & charges externes	828 312	9,76	1 027 098	8,63	-198 786	-19,35
MARGE SUR M/SES & MAT	1 878 367	22,13	2 620 093	22,02	-741 726	-28,31
CHARGES	1 668 940	19,67	2 160 841	18,16	-491 901	-22,76
Impôts, taxes et vers. assim.	34 500	0,41	62 636	0,53	-28 136	-44,92
Salaires et Traitements	838 085	9,88	1 176 699	9,89	-338 614	-28,78
Charges sociales	272 730	3,21	346 338	2,91	-73 609	-21,25
Amortissements et provisions	523 622	6,17	574 066	4,82	-50 444	-8,79
Autres charges	3		1 102	0,01	-1 099	-99,72
RESULTAT D'EXPLOITATION	209 427	2,47	459 252	3,86	-249 825	-54,40
Produits financiers			2 055	0,02	-2 055	-100,00
Charges financières	22 155	0,26	32 788	0,28	-10 632	-32,43
Résultat financier	-22 155	-0,26	-30 732	-0,26	8 577	-27,91
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	187 272	2,21	428 520	3,60	-241 248	-56,30
Produits exceptionnels	5		673 400	5,66	-673 396	-100,00
Charges exceptionnelles	5		154 117	1,29	-154 113	-100,00
Résultat exceptionnel			519 283	4,36	-519 283	-100,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	48 107	0,57	290 962	2,44	-242 855	-83,47
RESULTAT DE L'EXERCICE	139 165	1,64	656 840	5,52	-517 676	-78,81



Annexe légale



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU BASSET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 8 424 729 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 139 165 euros.

L'exercice a une durée de 5 mois, recouvrant la période du 01/08/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 à 3 ans
- * Aménagements des terrains : 10 à 20 ans linéaire
- * Constructions : 10 à 40 ans linéaire
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans linéaire
- * Installations techniques : 3 à 10 ans linéaire ou dégressif
- * Matériel et outillages industriels : 3 à 10 ans linéaire ou dégressif
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans linéaire
- * Matériel de transport : 3 à 8 ans linéaire
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans linéaire ou dégressif

Règles et méthodes comptables

* Matériel informatique : 3 à 10 ans linéaire ou dégressif

* Mobilier : 8 à 10 ans linéaire

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.



Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,2 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 5 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TDG05)



Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

L'exercice N a une durée de 5 mois recouvrant la période du 01/08/2023 au 31/12/2023.

L'exercice N-1 avait une durée de 7 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/07/2023.

Autres éléments significatifs

La société AGRO RHIN a pris le contrôle de la SASU BASSET le 31/07/2023, qui devient donc une filiale du groupe AGRO RHIN.

Une correction d'erreur a été réalisée sur le montant de la provision IFC inscrite au bilan d'ouverture.

La provision IFC s'élevait à 234 897€ au 31/07/2023.

La provision a été réévaluée au 01/08/2023 à 82 744€ en tenant compte du taux de rotation des effectifs et en actualisant l'engagement.

L'impact de la correction d'erreur, soit 152 153€, a été imputé au compte "report à nouveau".



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1			1
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 212			38 212
Immobilisations incorporelles	38 213			38 213
- Terrains	124 918			124 918
- Constructions sur sol propre	19 513			19 513
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	7 023			7 023
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	488 755	18 410		507 165
- Installations générales, agencements aménagement divers	437 223	3 400		440 623
- Matériel de transport	437 126	238		437 363
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	108 138	11 979		120 116
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 622 696	34 026		1 656 722
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	107 926			107 926
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 490			1 490
Immobilisations financières	109 415			109 415
ACTIF IMMOBILISE	1 770 324	34 026		1 804 351



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		34 026		34 026
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		34 026		34 026
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 512	415		14 927
Immobilisations incorporelles	14 512	415		14 927
- Terrains	124 918			124 918
- Constructions sur sol propre	15 181	365		15 546
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 638	293		4 931
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	429 705	12 188		441 893
- Installations générales, agencements aménagements divers	254 580	13 966		268 546
- Matériel de transport	364 621	7 080		371 701
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	66 806	6 736		73 543
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 260 449	40 627		1 301 077
ACTIF IMMOBILISE	1 274 961	41 043		1 316 004



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 792 840 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 490		1 490
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 499 115	2 499 115	
Autres	270 132	270 132	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	22 103	22 103	
Total	2 792 840	2 791 350	1 490
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	279 389
ORGAN SOCIAUX - PRODUITS A RECEVOIR	11 081
Total	290 470



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	453 715	473 149	453 715	473 149
Créances et Valeurs mobilières	18 028			18 028
Total	471 743	473 149	453 715	491 177
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		473 149	453 715	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des stocks

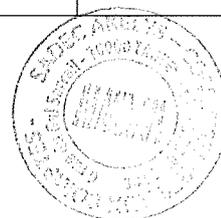
Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Provision pour dépréciation des stocks mat neuf	22 501
Provision pour dépréciation des stocks mat occasion	52 387
Provision pour dépréciation des stocks pièces	398 261
TOTAL	473 149

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Provision pour dépréciation des clients douteux	18 028
TOTAL	18 028



Notes sur le bilan

Capitaux propres

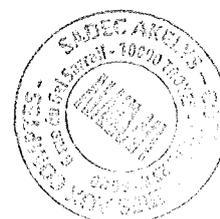
Composition du capital social

Capital social d'un montant de 600 000,00 euros décomposé en 794 titres d'une valeur nominale de 755,67 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients		8 500			8 500
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	82 744	931			83 675
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	82 744	9 431			92 175
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		9 431			
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

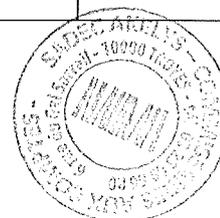
Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 228 428 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	545 841	545 841		
- à plus de 1 an à l'origine	466 523	171 621	294 902	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 452 236	3 452 236		
Dettes fiscales et sociales	586 886	586 886		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 176 942	1 176 942		
Produits constatés d'avance				
Total	6 228 428	5 933 526	294 902	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	48 092			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	574 048
INTERETS COURUS	250
INTERETS COURUS A PAYER	7 000
PROVISIONS POUR CONGES PAYES	137 163
AUTRES CHARGES A PAYER	21 195
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	48 938
AUTRES CHARGES A PAYER	17 390
ETAT - CHARGES A PAYER	3 033
ETAT - CH.A PAYER - FORMATION PROFE	14 000
Total	823 017



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGE CONSTATEE D AVANCE	22 103		
Total	22 103		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
VENTES DE TRAVAUX	748 191
VENTES DE MARCHANDISES	7 738 642
TOTAL	8 486 833



Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				551 634	551 634
Cumul exercices antérieurs				178 468	178 468
Dotations de l'exercice				39 087	39 087
Amortissements				217 555	217 555
Cumul exercices antérieurs				186 474	186 474
Exercice				42 163	42 163
Redevances payées				228 637	228 637
A un an au plus				101 192	101 192
A plus d'un an et cinq ans au plus				242 596	242 596
A plus de cinq ans				2 484	2 484
Redevances restant à payer				346 272	346 272
A un an au plus				152	152
A plus d'un an et cinq ans au plus				2 863	2 863
A plus de cinq ans				1 632	1 632
Valeur résiduelle				4 647	4 647
Montant pris en charge dans l'exercice				43 327	43 327

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 83 675 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 83 675 euros

Indemnité de fin de carrière à verser : 1 075 913€

Valeur probable des indemnités à verser : 779 486€

Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 356 668 €

Dette actuarielle : 83 675€

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

